

Nombre de conseillers	43
En exercice	43
Présents à la séance	30
Pouvoirs	09
Fycusés	04

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

N° 2023-07-02 : NOMINATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SEQUANO

Le jeudi 06 juillet 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 23 juin 2023.

Présents: 30

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	CARCREFF Corinne	DJABALI Sara
MONIER Annick	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	MAKHLOUF Dounia	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne	HODÉ Laurence

Pouvoirs: 9

LAFARGUE Jean-Claude	à MANTEL Serge
GUIMARAES Odette	à MILOTI Donni
LEROUX Pierre-Olivier	à DI IORIO Rina
CHASSAIN Clément	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DELERUELLE Quentin	à HERRMANN Marie-Catherine
CRALIS Christophe	à BEREZIN Serge
BACH Raphaël	à TRILLAUD Laurent
JOLY NATHALIE	à BITATSI-TRACHET Françoise
PERRAULT Gérard	à HODÉ Laurence

Excusés: 4

AÏDOUDI Salem LE BLEGUET Marie-Thérèse ROSSINI Christel HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Sara DJABALI a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20230706-2023-07-02-DE Date de télétransmission : 13/07/2023 Date de réception préfecture : 13/07/2023 Le Conseil municipal;

Sur proposition de M. Le Maire rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 1521-1 - Titre II du livre 5;

Vu le Code du Commerce : Livre II sous réserve de l'article L 225-1 ;

Vu la réunion de première commission permanente en date du 29 juin 2023 ;

Considérant que La Société Publique Locale SEQUANO Grand Paris, créée le 15 septembre 2022 par la Métropole du Grand Paris, permet à ses membres actionnaires de bénéficier de missions de Maitrise d'Ouvrage déléquée dans ses domaines de compétences que sont l'aménagement, la construction d'équipements, la réalisation d'études et l'ingénierie;

Considérant l'intérêt pour la ville de Livry-Gargan d'avoir la possibilité de déléguer par à la SPL SEQUANO des missions de Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'équipements et d'espaces publics ou pour la réalisation d'études de faisabilité ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par,

- 33 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves BOUDJEMAÏ Kaïssa et CHASSAIN Clément MANTEL Serge et LAFARGUE Jean-Claude MONIER Annick MILOTI Donni et GUIMARAES Odette **BORDES** Roselvne CARRATALA Henri

HERRMANN Marie-Catherine et DELERUELLE Quentin MOULINAT-KERGOAT Hélène ARNAUD Philippe **CARCREFF** Corinne ATTARD Gérard MAKHLOUF Dounia DI IORIO Rina et LEROUX Pierre-Olivier MARKARIAN Olivier

MICONNET Olivier

FOURNIER Marine KOUCEM Yacine BERNARD Anne BARATTA Jean-Pierre **ADLANI Myriam DJABALI** Sara BEREZIN Serge et CRALIS Christophe **COLLET Marie-Madeleine** MAUROBET Catherine AOUATI Kheireddine

- 6 ne participent pas au vote :

BITATSI-TRACHET TRILLAUD Laurent

HODÉ Laurence

LE COZ Lucie

et JOLY NATHALIE et BACH Raphaëll et PERRAULT Gérard

Article Unique:

Désigne Madame Kaïssa BOUDJAMAÏ pour représenter la ville de Livry-Gargan au sein de l'assemblée générale de la Société

Publique Locale SEQUANO.

Ainsi fait et délibéré en séance le 6 juillet 2023.

Pierre-Yves MARTIN Maire de Livry-Gargan Conseiller départemental

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans Date de publication: 19/07/2023

un délai de deux mois à compter de sa date de publication.